



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUTS et REGLEMENTS

Réunion du lundi 12 avril 2021

Présidence : M. Michel HELYE

Présents : MM Denis DECARME – Jean Marc OUDIN – Jean Pierre GERSTCH – Eric VIGIER

Excusé : Guy MARCY

Le Président, souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie de leur présence.

Rappelle le message du Président du District à l'adresse de la commission « *analyser les modifications des statuts et règlements votées par l'Assemblée Fédérale du 12 mars 2021.* »

Statuts de la FFF

- Art. 10 – Assemblée Fédérale dématérialisée

Statuts-types des Ligues et des Districts

- Art. 12.5.1 – Assemblée Générale dématérialisée et possibilité ou non de donner pouvoir à un autre club
- Art. 12.4 – Répartition des compétences AG / CD en matière d'adoption et de modification des textes L'AG délègue au CODIR pouvoir de modifier les textes réglementaires

Divers textes (Statuts FFF, Règlements Généraux, Règlement Disciplinaire, Statut de l'Arbitrage)

- Intégration de certains principes du Code Ethique de la FIFA

- Art 204 Atteinte à la morale sportive et comportement raciste
- Art 38 statut de l'arbitrage : sanction d'ordre disciplinaire

Règlements généraux de la FFF

- Art. 23 et 36 – Objet et nom du club concerne nouveau club ou changement de
- Art. 39 bis et 39 ter – Refonte des notions d'entente et de groupement
- Art. 59 à 61 – Création d'une licence volontaire
- Art. 70 et 73 – Nouveau régime relatif au certificat médical du mineur
- Art. 71 – Appareil chirurgical et acuité visuelle précision sur le port d'un appareil
- Art. 106 et 110 – Nouveaux cas dérogatoires en matière de transfert d'international des mineurs et délai de transmission du C.I.T.
- Art. 117 – Dispense du cachet mutation
- Art. 125 – Lutte contre le dopage
- Art. 139 bis – Dématérialisation des licences et Ligues d'Outre-mer
- Art. 155.2 – Mixité des équipes
- Art. 184 – Auditions par visioconférence suppression de l'avis écrit des parties convoquées.
- Art. 226 – Modalités de purge avec les autres équipes du club

Règlement disciplinaire / Barème disciplinaire

- Art. 2.2 et 4.5 du Règlement – Tentative d'infraction / modalités d'exécution
- Art. 1 du Barème – Avertissement reçu pendant la séance des tirs aux buts
- **La commission, communiquera toutes ses observations lors du prochain Comité Directeur et présentera également le nouveau règlement intérieur des commissions du District.**

Le Président de séance
Michel HELYE